# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM du 10 février 2020 à 20h00

Salle de réunion du Conseil Municipal

<u>Date de la convocation</u>: 3 février 2020

<u>Membres présents</u>: Michèle VOLTZ, Maire

Jacky WURTZ, Virginie FRUHAUF, Christian HOFFMANN, Adjoints au Maire

Elisabeth LIENHART et Jean-François BOURGEOIS

Absent excusé: Patrick BERNHARDT, donne procuration à Mme Michèle VOLTZ

Patrice KAUFFMANN, donne procuration à M. Jean-François BOURGEOIS

André MUCKENSTURM

Absente non excusée : Mme Pascale FRAUEL

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
- 3. Compte Administratif 2019
- 4. Compte de Gestion 2019
- 5. Affectation du résultat 2019
- 6. Cession de parcelle pour l'alignement de la rue de Batzendorf complément
- 7. Gestion et sauvegarde des données à distance
- 8. Divers

#### L'ORDRE DU JOUR EST ENSUITE ABORDE

## 1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Elisabeth RAOULT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

## 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 n'appelle aucune autre observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. WURTZ Jacky, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme VOLTZ Michèle, Maire :

Donne acte à Mme VOLTZ Michèle de la présentation du Compte Administratif de l'exercice considéré et qui se présente comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT ( $\epsilon$ ) SECTION D'INVESTISSEMENT ( $\epsilon$ )

 Recettes:
 143 410,10
 Recettes:
 31 862,65

 Résultat reporté:
 54 096,04
 Excédent reporté:
 59 785,15

 Total recettes:
 197 506,14
 Total recettes:
 91 647,80

Dépenses: 123 284,37 Dépenses: 27 894,59

**Résultat :** 74 221,77 **Résultat :** 63 753,21

Le Conseil Municipal, après délibération, Vote le Compte Administratif 2019

Mme le Maire sort.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 5 + 1 procuration

Voté à l'unanimité, soit 6 voix pour

#### 4. COMPTE DE GESTION 2019

Les membres du Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclarent à l'unanimité des membres présents et deux procurations, soit 8 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part et donnent quitus au trésorier.

#### 5. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter ce point lors du vote du Budget Primitif 2020.

#### 6. CESSION DE PARCELLE POUR L'ALIGNEMENT DE LA RUE DE BATZENDORF - COMPLEMENT

Dans le cadre de l'alignement de la rue de Batzendorf (partie haute), le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 novembre 2019, a donné son accord au Maire pour l'établissement des actes administratifs d'acquisition de parcelles.

Il convient d'ajouter la parcelle suivante, qui avait été omise lors de la précédente délibération :

 Acte d'acquisition de la parcelle section 2 n° 347/57 de M. et Mme Olivier KIFFEL, d'une contenance de 20 centiares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle,
- Autorise le Maire à réaliser cette acquisition par voie administrative,
- Autorise le Maire, respectivement Mme Virginie FRUHAUF à signer les actes administratifs et à entreprendre toute démarche nécessaire au niveau du Livre Foncier et du Cadastre,
- Fixe le montant de l'acquisition à l'euro symbolique.

Voté à l'unanimité des membres présents et 2 procurations, soit 8 voix pour.

#### 7. GESTION ET SAUVEGARDE DES DONNEES A DISTANCE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le système actuel de sauvegarde des données de l'ordinateur de la mairie n'est ni suffisant ni performant et qu'en cas d'incident, toutes les données pourraient être perdues.

La Société Coraxis qui gère la téléphonie et héberge le site internet de la Commune a transmis un devis pour une solution de sauvegarde à distance avec la mise en place d'un système NAS. Le système et son installation coûte 653 € HT et la prestation de sauvegarde des données revient à 35 € HT par mois, soit 420 € HT par an.

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de reporter cette décision à une date ultérieure pour voir s'il existe une solution similaire proposée par le Communauté d'Agglomération de Haguenau ou une solution de mutualisation.

Après avoir pris contact avec les services compétents, il s'avère que la Communauté d'Agglomération de Haguenau ne propose pas de service de ce type.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Décide d'accepter le devis de la Société Coraxis
- Autorise le Maire à payer les prestations correspondantes
- Prévoit les sommes au Budget Primitif 2020

## 8. DIVERS

- Avancée des travaux normale, une réunion de chantier a lieu tous les mercredis matins. En ce moment, l'entreprise EJL procède à la pose des caniveaux et des bordurettes. Il a été décidé de ne pas mettre de ralentisseur à la fin de la rue de Batzendorf, la configuration de la rue ne le permettant pas. Un marquage au sol incitera les véhicules à ralentir.
- Les travaux seront terminés au plus tard fin février, sauf cas d'intempéries.
- Budget Primitif : il sera voté le 2 mars 2020.
- Tableau des assesseurs : élections municipales du 15 et du 22 mars 2020.
- Le loto de l'ACOKR aura lieu dimanche 23 février 2020.